

DIRECTION RESSOURCES
Service des Assemblées
JL/JF.
Marignane, le 13-juil.-11

Conseil Municipal du 12 juillet 2011.

Compte-rendu.

Conseillers Municipaux : Effectifs : 39 ; Présents : 32 ; Pouvoirs : 6 ; Absent : 1

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE 12 JUILLET, A 18H00, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE M. Eric LE DISSES, MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 4 JUILLET 2011.

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES Eric, Maire, MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, GUIOT Robert, SIMON Chantal, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, GIULIANO Vito, Adjoint, PONTOUS Guy, ROS Marie Rose, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, SUCCAMIELE Nathalie, PALMASI Sandrine, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, LOPEZ Xavier, GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, conseillers municipaux.

ABSENT : VENDRAME Richard

ONT DONNE POUVOIR : MATTEONI Guy à ROCCARO Lorenzo, GIVAUDAN Julien à GUIOT Robert, DENIS Jean-François à SIMON Chantal, BRUNEL Jean à COLIN Patricia, POUET Paule à VINCIGUERRA Catherine, AZAM Christiane à GOMEZ Vincent.

SECRETAIRE DE SEANCE : PANAGOUDIS Grégory.

✍

Ouverture de la séance : 18 H.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne M. PANAGOUDIS en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs reçus.

Monsieur le Maire fait savoir que par courrier en date du 5 juillet 2011 Monsieur VENDRAME Richard l'a informé qu'il quittait le groupe UMP Divers Droites – Ensemble continuons Marignane – pour siéger dorénavant au conseil municipal comme indépendant sans étiquettes à droite.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 22 Juin 2011 :

N°S DATE	OBJETS
27/06. 162	SERVICE EMPLOI. ADHESION A LA MISSION LOCALE EST ETANG DE BERRE PAR LA COMMUNE DE MARIGNANE. ANNEE 2011.
30/06. 163	S. ASSEMBLEES. INSTITUTION D'UNE REGIE D'AVANCE : COURSE PEDESTRE "CARRY MARIGNANE".
30/06. 164	S. ASSEMBLEES. INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES : PARC AQUATIQUE « MARIGNANE PLAGE ».
30/06. 165	ESE. ORGANISATION DES MARCHES NOCTURNES. ANIMATIONS ESTIVALES 2011. 1 ^{ER} ET 15 JUILLET - 5 AOUT - COURS MIRABEAU - 27 AOUT PARKING PAR CAMOI
30/06. 166	ESE. ANIMATION DANSANTE MARCHES NOCTURNES DES 1 ^{ER} JUILLET ET 5 AOUT - COURS MIRABEAU. CONTRAT DE PRESTATIONS ENTREPRISE MICHEL ANIMATION.
30/06. 167	ESE. FETE DE L'EAU 2 JUILLET 2011. CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE MARIGNANE/OFFICE DE TOURISME DE MARIGNANE.

30/06. 168	ESE. ANIMATION JOURNEE DE LA MER. DEMONSTRATIONS ET INITIATIONS JOUTES PROVENCALES. 2 JUILLET. CONVENTION ASSOCIATION "LA JEUNE LANCE MARTEGALE".
30/06. 169	JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE OUEST – P.L.I.E. MPM OUEST.
30/06 170	JURIDIQUE BATS. CMX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA MAISON DES ASSOCIATIONS A L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DES MARIGNANAIS ci-après dénommée A.P.E.M. Avenant n° 1 à la convention du 28 mars 2011.
30/06 171	JURIDIQUE BATS. CMX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANCAIS
30/06 172	JURIDIQUE BTS. CMX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS INDOCHINE T.O.E ET AFRIQUE DU NORD (U.N.A.C.I.T.A.)
30/06 173	H.C.S BIENS COMMUNAUX / 17 PLACE CAMILLE DESMOULINS LOCATION A LA SOCIETE EURL « LA CIGALE »
30/06 174	S.T. MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA RENOVATION DU RELAIS EMPLOI FORMATION. AVENANT N°1 MODIFICATION DE LA REPARTITION DES HONORAIRES
30/06 175	ESPACE SAINT EXUPERY ASSOCIATION CINE-GARRIGUES PROJECTIONS EN PLEIN AIR LES 9 – 22 JUILLET ET 14 AOUT 2011 STADE ST EXUPERY ET PARC CAMOIN - CONTRAT DE PRESTATION
30/06 176	ESPACE SAINT EXUPERY ASSOCIATION « MEGA » ANIMATION MUSICALE « JAZZ » DU MARCHE NOCTURNE DU 15 JUILLET 2011 – COURS MIRABEAU - CONTRAT DE PRESTATION
30/06 177	ESPACE SAINT EXUPERY CENTRE PHOCEEN DU SPECTACLE FESTIVAL FESTI-BOUGE MICHAEL JACKSON AVEC BEN JACK'SON LE 23 JUILLET 2011 PARC CAMOIN CONTRAT DE CESSION
30/06 178	ESPACE SAINT EXUPERY ASSOCIATION « LA POULIDO DE GEMO » ANIMATION DES FETES PROVENCALES LE 10 SEPTEMBRE 2011 - CONTRAT DE PRESTATION
30/06 179	ESPACE SAINT EXUPERY ASSOCIATION « LI GAI FARANDOLAIRE » ANIMATION DES FETES PROVENCALES LE 10 SEPTEMBRE 2011 – CONTRAT DE PRESTATION
30/06 180	ESPACE SAINT EXUPERY PLATEAU NOS ANNEES 70/80 TEAM C.J .PROMOTION LE 26 AOUT 2011 – COURS MIRABEAU – CONTRAT DE CESSION
30/06 181	ESPACE SAINT EXUPERY ANIMATION DJ SOIREE MOUSSE « AE LGM PROD » LE 6 AOUT 2011 PLAGES DU JAI – CONTRAT DE PRESTATIONS
05/07 182	JURIDIQUE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION BOULE OLYMPIQUE MARIGNANAISE
05/07 183	JURIDIQUE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE
05/07 184	ESPACE SAINT EXUPERY ASSOCIATION « LA BOITE A RYTHMES » ANIMATION DJ DENYS – DANSE COUNTRY LE 10 JUILLET 2011 MANIFESTATION « L'AMERIQUE A MARIGNANE »
05/07 185	EDUCATION SPORT LOISIRS CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES B-D-R/VILLE DE MARIGNANE MODIFICATION ANNEXE 2 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU CLSH
05/07. 186	HCS. CUCS. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – FONDS DE PARTICIPATION AUX HABITANTS (URBAN VIBES).
06/07. 187	POLE JEUNESSE. ETE DES JEUNES 2011. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AMABE.

06/07. 188	ASSEMBLEES/SPORTS INSTALLATIONS. « MARIGNANE PLAGE » - GRATUITE DE L'ENTREE LE JOUR DE L'INAUGURATION 6 JUILLET 2011.
11/07 189	S.T. CONVENTION AVEC LE C.A.U.E. POUR UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA REALISATION D'ETAT DES LIEUX DIAGNOSTIC DE GROUPES SCOLAIRES ET DE SECTEURS DE RENOUVELLEMENT URBAIN
11/07 190	ENVIRONNEMENT LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN – CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES
11/07 191	BIENS COMMUNAUX APPARTEMENT COMMUNAL GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN RUE ROLAND GARROS – LOCATION A MADAME TRUPIANO
11/07 192	JURIDIQUE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DU CONSERVATOIRE DE DANSE A L'ASSOCIATION LES ARTS MELES
11/07 193	JURIDIQUE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION CHANSONS MARIGNANE ET CREATIONS
11/07 194	JURIDIQUE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'AMICALE DES ANCIENS DE L'ARMEE DE L'AIR
11/07 195	D.R.H. FORMATION CONVENTION DE FORMATION CONTINUE V.A.E. « AUXILLIAIRE DE PUERICULTURE MADAME VIRGINIE MANELLO
11/07 196	ESPACE ST EXUPERY ORGANISATION D'UNE FOIRE A LA BROCANTE PROFESSIONNELLE D'ANTIQUITES BROCANTE LE 19 AOUT 2011 COURS MIRABEAU CONVENTION AVE M. REMI JEAN-PIERRE

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 juin 2011 est adopté à l'unanimité (38).

Puis, il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

DECIDE, à l'unanimité (38), d'approuver le principe d'externaliser partiellement la billetterie des spectacles, animations et manifestations diverses, organisés par les services publics communaux de l'Animation et de la Culture, auprès d'opérateurs spécialisés tels que : France Billet, Ticketnet, etc. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (38), d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération « Mise en œuvre de la démarche Gestion Urbaine de proximité dans le cadre du CUCS et du PNRQAD, estimé à 36 000 € et réparti selon la proposition suivante :

- ✓ financement de l'Etat à hauteur de 28 % du montant, soit 10 080 €,
- ✓ financement de l'Union Européenne à hauteur de 50% du montant, soit 18 000 €
- ✓ et le financement de la Commune à hauteur de 22 % du montant, soit 7 920 €.

SOLLICITE l'Etat pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 28 % du montant de l'action (soit 10 080 €). **DIT** que Monsieur le Maire, ou son représentant, est habilité à solliciter cette subvention et à signer tous les documents afférents.

DECIDE, à l'unanimité (38), d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération « Mise en œuvre de la démarche Gestion Urbaine de proximité dans le cadre du CUCS et du PNRQAD », estimé à 36 000 € et réparti selon la proposition suivante :

- ✓ financement de l'Union Européenne à hauteur de 50% du montant, soit 18 000 €
- ✓ financement de L'Etat à hauteur de 28 % du montant, soit 10 080 €,
- ✓ financement de la Commune à hauteur de 22 % du montant, soit 7 920 €.

SOLLICITE l'Union Européenne (FEDER) pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % du montant de l'action (soit 18 000 €). **DIT** que Monsieur le Maire, ou son représentant, est habilité à solliciter cette subvention et à signer tous les documents afférents.

DECIDE, à l'unanimité (38), d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération « mise en place d'un coordonnateur chargé d'animer et suivre le dispositif local de sécurité et de prévention de la délinquance. » estimé à 35 300 € réparti selon la proposition suivante :

- ✓ financement de L'Etat à hauteur de 50 % du montant, soit 17 650 €,
- ✓ financement de la Commune à hauteur de 50 % du montant, soit 17 650 €.

SOLLICITE l'Etat pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % du montant de l'action (soit 17 650 €). **DIT** que Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter cette subvention et à signer tous les documents y afférent.

DECIDE, à l'unanimité (38), de prendre en charge les frais de déplacement de M.CORRADO DE GUILI MORGHEN dans le cadre du PNRQAD, pour un montant de 302.00 €.

DECIDE de se prononcer, comme suit, sur chaque prescription du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale :

- Intégration de la commune de CUGES LES PINS à la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole :

Conformément au principe de la libre administration des communes, Marignane renouvelle et confirme son attachement à la liberté des communes quant au choix de leur devenir, et n'est pas favorable à l'intégration forcée de la commune de Cuges-les-Pins à la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, telle que préconisée par le Préfet des Bouches du Rhône.

Cependant, si cette commune émettait le souhait de rejoindre Marseille Provence Métropole, Marignane serait favorable à son intégration puisqu'elle résulterait d'une décision libre de cette commune.

Vote : à l'unanimité (38).

- Dissolution du Syndicat Intercommunal des CES Marignane, Saint-Victoret, Gignac-la-Nerthe, Ensuès la Redonne :

S'il y a dissolution du Syndicat Intercommunal du CES Marignane, Saint-Victoret, Gignac-la-Nerthe, Ensuès la Redonne, la gestion du gymnase du Collège Jacques Prévert reste posée.

Or, il n'apparaît pas opportun de transférer ce gymnase à l'une ou à l'autre des communes fondatrices du Syndicat Intercommunal.

Néanmoins, un transfert au Département serait beaucoup plus rationnel pour les raisons suivantes :

- La localisation du gymnase sur la même unité foncière clôturée que le collège Jacques Prévert,
- La saturation de tous les créneaux horaires du gymnase par les seules activités du Collège (Cours d'E.P.S. et d'U.N.S.S.)
- L'existence au sein du Collège de plusieurs classes Sports et Etudes

Si les lois de décentralisation transférant les collèges au Département justifient la dissolution de ce syndicat, la même raison conduit à transférer ses compétences et son patrimoine au département.

Si ses activités et ses actifs ne peuvent pas être transférés au département, alors le SDCI ne saurait motiver valablement la dissolution du Syndicat.

La commune émet un avis favorable pour la dissolution du syndicat intercommunal des CES, à condition que :

- les compétences et activités soient transférées au département ou à toutes autres collectivités chargées d'assumer les compétences « Collège » sur le territoire concerné.
- les activités et le patrimoine du Syndicat ne soient pas transférés à l'une ou l'autre des communes fondatrices du Syndicat
- Le financement de la gestion de ce gymnase (compétence transférée au Conseil Général depuis les lois de décentralisation), n'incombe plus à la commune. D'autant que cet équipement est presque exclusivement réservé au collège

Vote : à l'unanimité (38).

- Dissolution du Syndicat Intercommunal de Sauvegarde de l'Etang de Berre (SISEB)

Le SDCI prescrit la dissolution du SISEB en raison du chevauchement de compétences avec le syndicat mixte GIPREB, dont le SISEB est membre.

En effet, ces 2 syndicats œuvrent pour la réhabilitation de l'étang de Berre.

Le 23 juin 2011, les élus de SISEB ont donc donné un avis favorable au SDCI sur ce point. En septembre, le syndicat lancera la procédure de dissolution sans attendre l'adoption du SDCI.

La commune est donc favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Sauvegarde de l'Etang de Berre (SISEB)

Vote : à l'unanimité (38).

- Dissolution du Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Etang de Berre (SMITEEB)

Le Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Etang de Berre (SMITEEB), est issu du SITEEB syndicat à vocation qui avait vu le jour en 1984 et couvrait jusqu'en 2001 le même territoire que celui du SMITEEB aujourd'hui (Marignane, Vitrolles, Saint-Victoret, Gignac-la-Nerthe, Berre l'Etang, les Pennes Mirabeau, Rognac, Velaux)

En 2000, lors de la prise de compétence transport par les communautés du secteur, la disparition du Syndicat était programmée.

Aujourd'hui, le projet du Préfet de dissoudre le SMITEEB nous replace dans la situation de 2000.

Cette dissolution générerait les mêmes difficultés qui avaient conduit les élus et les services de l'Etat de l'époque à sa création et à son maintien depuis cette date.

Le syndicat organise pour le compte de la Communauté Urbaine de Marseille, les Communautés d'Agglomération d'Aix et de Salon et le Département, les transports sur le bassin de vie de la cuvette Est de l'Etang de Berre.

Les conséquences pour les usagers des transports en commun doivent nous inciter à être particulièrement vigilant à ce que le Syndicat demeure tant qu'une solution de substitution plus efficiente n'est pas totalement opérationnelle.

La commune est donc défavorable à la dissolution du SMITEEB tant qu'une solution institutionnelle pérenne ne pourra pas assumer à sa place l'organisation des transports et la cohérence du réseau sur son territoire.

Vote : à l'unanimité (38).

✍
Clôture de la séance : 18 H 30.

✍
Le Maire,
ERIC LE DISSES.

